

PEUT-ON METTRE DES CROTTES DE CHIEN DANS LES BACS / BORNES À BIODÉCHETS ?

Les crottes de chien (ou tout autre excrément) ne doivent pas être déposés dans les bornes et bacs à biodéchets. Le dispositif a pour vocation de valoriser les restes de repas et les épluchures. Les litières végétales sont autorisées car il a été constaté que ces dernières avaient comme avantage de maintenir les odeurs et d'absorber les jus.

ENTRETIEN ET RANGEMENT DE MON BAC

Laver régulièrement votre bac (intérieur et extérieur) avec un produit respectueux de l'environnement.

Les bacs devront être remisés sur le domaine privé. Pour la collecte, ils devront être présentés sur le domaine public au plus tôt la veille du jour de collecte à partir de 19h ou au plus tard le jour-même avant 6h. Ils seront ensuite rentrés dès que possible.

Collecte en point apports volontaires : tout comme pour vos ordures ménagères, certains secteurs seront équipés de points de collecte, c'est-à-dire des bacs collectifs installés sur le domaine public et mis à la disposition de plusieurs habitations dans le même cas de figure.

EMBALLAGES ET PAPIERS



VERRE



ORDURES MÉNAGÈRES



ENSEMBLE, ENGAGEONS-NOUS POUR UN NOUVEAU GESTE DE TRI !
Il est important que chacun s'engage afin de moins polluer notre planète.

03.82.54.78.50 - letri@agglo-thionville.fr

Hôtel de Communauté - 4 avenue Gabriel Lippmann - CS 30054 - 57972 YUTZ Cedex



SUIVEZ-NOUS
#agglouthionville #CAPFT
#MonBioSeau

agglo-thionville.fr



A YUTZ

L'Agglo met en place une collecte séparée de vos biodéchets



Un petit seau pour les habitants ... un grand pas pour l'Environnement



LA COLLECTE DES BIODÉCHETS ARRIVE CHEZ VOUS !

Depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les Français doivent disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets (collecte ou compostage), c'est désormais une obligation. En effet, les biodéchets (restes de cuisine, produits périmés...), remplissent une grande partie des poubelles des ménages et finissent incinérés ou enfouis alors qu'ils peuvent être facilement valorisés.

POURQUOI TRIER SES BIODÉCHETS ?

Les biodéchets représentent **1/3 des poubelles** résiduelles des Français ; c'est un flux non négligeable qu'il convient maintenant d'extraire de nos déchets ménagers pour tenter d'en **réduire la quantité enfouie de 50%** d'ici 2025.

La mise en décharge ou l'incinération des biodéchets sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre influant sur le réchauffement climatique.

Compostés ou méthanisés, les biodéchets constituent une **ressource organique et énergétique**. La mise en décharge et l'incinération sont des modes de traitement des déchets extrêmement coûteux, réservés aux déchets qu'on ne peut pas valoriser.



QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

Les biodéchets correspondent aux déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires). Les biodéchets ont la capacité de « pourrir », c'est pourquoi on les appelle également putrescibles ou fermentescibles.



Épluchures, sachets de thés, filtres et dosettes de café, coquilles d'œufs



Restes de repas, arrêtes, petits os et petites* carcasses

**Pas plus gros qu'une carcasse de poulet.
Pas de carcasses issues de chasse.*



Mouchoirs et essuie-tout

Pas ceux imbibés de produits nettoyants, désinfectants...

Bouquets de fleurs, litières végétales

Pas les tailles, tontes et branchages issus des jardins.



NON

Carcasses issues de la chasse, coquilles de crustacés, carrés coton (type démaquillants), cendres de bois, déjections, essuies-tout et mouchoirs imbibés de produits, lingettes (même bio), litières animales non végétales, papiers comportant des encres, sauces, tailles de jardin, tontes de jardins.

NOS CONTENANTS

Bioseau
1 par foyer



Bac de collecte
60L pour les habitats individuels et 240L pour les collectifs.



Abri bac
Pour les foyers déjà en apport volontaire, des bornes seront mises en place sur le domaine public de la même manière que pour les autres collectes.



EN PRATIQUE !

- 1 Triez les biodéchets de votre cuisine (*voir ci-contre*),
- 2 Déposez ces déchets fermentescibles dans votre bioseau,
- 3 Dès que vous le souhaitez, videz votre bioseau dans votre bac à couvercle marron,
- 4 Pensez à rincer et nettoyer votre bioseau et votre bac régulièrement (avec un détergent respectueux de l'environnement).

3...2...1... TRIEZ !

SECTEURS	BIODÉCHETS	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES
Yutz 2	LUNDI 1 ^{ère} collecte : lundi 2 septembre	MARDI	MERCREDI
Yutz 4		VENDREDI	
Yutz 1	VENDREDI 1 ^{ère} collecte : vendredi 6 septembre	LUNDI	
Yutz 3		JEUDI	

Attention : afin de ne pas subir ou faire subir de nuisances dès le commencement de cette opération, même si vos contenants viennent de vous être livrés, nous vous invitons à démarrer le tri des biodéchets qu'au moment du début de la collecte..

Les bacs devront être remisés sur le domaine privé. Pour la collecte, ils devront être présentés sur le domaine public au plus tôt la veille du jour de collecte à partir de 19h ou au plus tard le jour-même avant 6h. Ils seront ensuite rentrés dès que possible.

PEUT-ON UTILISER DU PAPIER JOURNAL OU D'AUTRES SACS POUR EMBALLER LES BIODÉCHETS ?

Non

La filière de tri et de valorisation des papiers/cartons est parfaitement opérationnelle et donc bien plus adaptée pour le recyclage de cette matière. D'autre part, certains journaux/magazines sont encore malheureusement imprimés par des encres parfois toxiques contenant des métaux lourds. N'oublions pas que nos biodéchets, une fois méthanisés, seront utilisés pour amender les sols des cultures !

Concernant les sacs, ceux présents dans les commerces ou autres n'ont pas forcément la norme requise pour une dégradation à 100%.

JE COMPOSTE DÉJÀ MES BIODÉCHETS, DOIS-JE ARRÊTER ?

Non ! Si vous compostez déjà vos biodéchets, continuez ! Cette nouvelle collecte séparée est complémentaire, elle permettra notamment d'y jeter certains déchets que vous ne vous autorisez peut-être pas à déposer dans votre composteur (ex : déchets carnés).

VOUS COMPOSTEZ ? CONTINUEZ !

Composter permet de :

- Produire un engrais organique pour le jardin et le potager,
- Diminuer sa production de déchets fermentescibles déposés dans les ordures ménagères,
- Limiter les déplacements en déchetterie, le remplissage des sacs de collecte de déchets verts et la mise en fagot des branchages.



LES SACS BIOSOURCÉS

Les sacs ne sont pas obligatoire, les déchets peuvent être mis en vrac dans les contenants. Si vous souhaitez quand même utiliser des sacs biosourcés, ils seront à récupérer directement en Mairie.